



Commune de Saint-Chinian
Département de l'Hérault
République Française

Délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
DCCAS n° 2025-002
Séance du 8 avril 2025

Objet : Adoption du Compte Financier Unique 2024 du Budget CCAS

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 14 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Présidente, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

NOMBRE DE MEMBRES : 10

PRÉSENTS : (7)

Mme Catherine COMBES, Présidente

Mme Monique LEROY, Vice-Présidente

Mme Sylvie MAURY, Mme Marie-Claude MOTHE, élues.

Mme Jacqueline SAUSSOL, M. Guy VIALA, Mme Aurélie LARGUIER, Représentants

POUVOIR : (1) Mme Sandrine COUSTE à Mme Marie-Claude MOTHE

ABSENTE : (1) Mme Jeanne BABEAU

ABSENTE EXCUSEE : (1) Mme Julie BENEZECH

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claude MOTHE.

DATE DE CONVOCATION : 26 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'accord portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget du CCAS, transmis et présenté ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;



Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Madame la Présidente, après une lecture détaillée et instructive, de l'ensemble des dépenses et des recettes, en fonctionnement puis en investissement du Budget du CCAS, permettant de retracer l'ensemble des finances de la commune sur 2024, propose au Conseil d'Administration de passer au vote.

CCAS DE SAINT-CHINIAN - BUDGET CCAS - CFU - 2024

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE						B1
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	12 491,08	12 491,08	
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	12 491,08	12 491,08	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	15 000,00	15 000,00	
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	12 363,25	12 363,25	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	137,83	137,83	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	2 508,92	2 508,92	
Soide (m-estissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	2 646,75	2 646,75	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	2 646,75	2 646,75	

Comme pour le compte administratif, Madame la Présidente, ordonnateur, après cette présentation à l'assemblée quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024 du Budget du CCAS transmis par le comptable du Trésor Public pour l'exercice 2024.

Ce compte Financier Unique n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera :

- Transmise au représentant de l'Etat.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable de la Collectivité.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Fait à Saint-Chinian, le 08/04/2025

La Présidente,
Catherine COMBES

